



Ce document qui présente l'exercice de l'infirmière auxiliaire en hémodialyse est destiné aux infirmières auxiliaires, aux membres de l'équipe de soins ainsi qu'aux gestionnaires. Cet outil de référence repose sur « L'entente entre l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec (OIIQ) et l'Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec (OIIAQ) sur la nature des actes pouvant être posés par les infirmières auxiliaires dans un service d'hémodialyse », OIIQ-OIIAQ, 2014, ci-après nommé « Entente OIIQ-OIIAQ, 2014 », et tient compte du champ d'exercice de l'infirmière auxiliaire prévu au *Code des professions* ou dans un règlement d'autorisation. Tout à la fois, les écrits de l'OIIAQ qui soutiennent l'exercice de l'infirmière auxiliaire comme le [Profil des compétences](#) et « [Les activités professionnelles de l'infirmière auxiliaire](#) » lui sont complémentaires. L'outil vise à clarifier, optimiser et uniformiser le rôle de l'infirmière auxiliaire dans une perspective d'autonomie et de pleine occupation de son champ d'exercice. Il a aussi pour objectif de soutenir la réflexion lors de l'organisation du travail de l'équipe de soins en hémodialyse dans une perspective d'une contribution maximale des compétences de l'infirmière auxiliaire.

Sur une unité d'hémodialyse, l'infirmière auxiliaire, qui aura préalablement suivi et réussi le programme de formation et d'intégration exigé par l'établissement (Entente OIIQ-OIIAQ, 2014), intervient auprès d'une clientèle de personnes atteintes d'insuffisance rénale chronique terminale (IRCT) et présentant fréquemment des comorbidités telles que le diabète ou l'hypertension. Ces personnes proviennent soit du milieu hospitalier, soit de leur milieu de vie. Dans un environnement technologique complexe et à l'intérieur d'une collaboration étroite avec l'infirmière, l'infirmière auxiliaire pose des actes qui impliquent des actions prédéterminées et courantes, qui sont effectués systématiquement auprès de toutes les personnes qui reçoivent des traitements d'hémodialyse et qui comprennent des mesures définies à appliquer en cas d'urgence (Entente OIIQ-OIIAQ, 2014). L'infirmière auxiliaire intervient à partir d'ordonnances médicales et de directives infirmières et selon le PTI, les protocoles, les procédures et les règles de soins de l'établissement. Elle contribue activement au suivi clinique des personnes, dispense les soins et les traitements médicaux requis, transmet de l'information à la personne sous traitement et maintient une communication efficace avec les membres de l'équipe de soins.



Activité exercée en autonomie par l'infirmière auxiliaire selon l'indication



Activité exercée selon une ordonnance individuelle verbale ou écrite ou en vertu d'une procédure ou d'un protocole



Situation qui demande une référence immédiate au médecin ou à l'infirmière



1 Activité autorisée : Contribution à la thérapie intraveineuse

L'exercice de l'infirmière auxiliaire en néphrologie : unité d'hémodialyse

Lors de l'exercice de l'infirmière auxiliaire au sein d'un service d'hémodialyse, une infirmière doit toujours être présente dans le service d'hémodialyse et être disponible pour intervenir en situation d'urgence (Entente OIIQ-OIIAQ, 2014 p. 3). En tout temps, l'infirmière auxiliaire demeure responsable des actes qu'elle pose et respecte les pratiques sécuritaires et reconnues.

Description de l'activité	Article du Code des professions	Conditions d'exercice	Outils et moyens d'apprentissage	Auto-évaluation	
				Connue	Maîtrisée
DÉMARRAGE DE LA JOURNÉE					
<p> Collaborer avec l'infirmière pour la vérification du dossier médical de la personne et la préparation de la feuille quotidienne de suivi du traitement en repérant les éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> modification des paramètres de la dialyse dans les ordonnances médicales ; 		<p>L'infirmière auxiliaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> repère l'information nécessaire dans le Kardex ainsi qu'au dossier médical et transcrit les informations nécessaires sur la feuille quotidienne de suivi du traitement ; 	<p>Documents de suivi clinique utilisés sur une unité d'hémodialyse</p>		

Description de l'activité	Article du Code des professions	Conditions d'exercice	Outils et moyens d'apprentissage	Auto-évaluation	
				Connue	Maîtrisée
<ul style="list-style-type: none"> ajout de demandes d'analyses sanguines ou demande d'examen pré, per ou post-traitement vaccin à administrer prétraitement pansement à effectuer pertraitement les professionnels à contacter pour des suivis. 		<ul style="list-style-type: none"> s'assure de la validation par l'infirmière de la feuille quotidienne de suivi du traitement. 			
<p>Préparer les bains de dialysat.</p>	 <p>37.1 (5^o), par. e)</p>	<p>L'infirmière auxiliaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> procède selon une ordonnance individuelle ; effectue la double vérification indépendante (DVI) avec une infirmière selon la règle de soins et le protocole infirmier de l'établissement. 	<p>Entente OIIQ-OIIAQ, 2014 p. 7</p> <p>Mélanger des substances en vue de compléter la préparation d'un médicament, selon une ordonnance</p>		
<p>Attribuer les stations aux personnes, vérifier et distribuer les bains de dialysat à chacune des stations.</p>	 <p>37 p)</p>	<p>L'infirmière auxiliaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> procède selon l'ordonnance consignée au Kardex pour la distribution des bains de dialysat ; procède selon la planification quotidienne. 			
<p>Monter et amorcer l'appareil d'hémodialyse :</p> <ul style="list-style-type: none"> effectuer le vide d'air * s'assurer de la bonne marche du test de conductivité ajuster les paramètres de l'appareil <p>* À certains endroits, le vide d'air est fait seulement à l'arrivée de la personne, ceci, afin d'éviter le gaspillage si le patient ne se présente pas.</p>	 <p>37.1 (5^o), par. a)</p>	<p>L'infirmière auxiliaire</p> <ul style="list-style-type: none"> procède selon l'ordonnance préalablement consignée sur la feuille quotidienne de suivi du traitement ; procède selon la procédure de l'établissement et les directives du fabricant ; confirme la vérification de chacun des paramètres sur la feuille quotidienne de suivi de traitement ; rapporte toute anomalie signalée par l'appareil de 	<p>Entente OIIQ-OIIAQ, 2014 p. 9</p> <p>Manuel du fabricant de l'appareil de dialyse</p> <p>Appliquer les mesures invasives d'entretien du matériel thérapeutique</p>		

Description de l'activité	Article du Code des professions	Conditions d'exercice	Outils et moyens d'apprentissage	Auto-évaluation	
				Connue	Maîtrisée
		dialyse au responsable concerné et ajuste les paramètres selon l'ordonnance individuelle.			
 Changer le soluté (sans additif) relié au circuit extracorporel (CEC) une fois l'amorçage terminé, et procéder au transfert de la ligne de perfusion sur la ligne artérielle.	 37.1 (5°), par. a)	L'infirmière auxiliaire : <ul style="list-style-type: none"> procède selon le protocole de l'établissement ; procède avant la connexion à la personne. 	Entente OIIQ-OIIAQ , 2014 p. 8		
L'ACCUEIL, L'INSTALLATION DE LA PERSONNE ET LA COLLECTE DE DONNÉES					
 Accueillir et identifier la personne.	 37 p)	L'infirmière auxiliaire : <ul style="list-style-type: none"> établit une relation de confiance professionnelle (p. ex. : respecte la personne et écoute ses besoins) ; procède à la double-vérification de l'identité de la personne selon la procédure de l'établissement ; repère l'information nécessaire dans le dossier médical ou sur la feuille quotidienne de suivi de traitement. 			
 Procéder à la prise du poids de la personne.	 37 p)	L'infirmière auxiliaire doit avoir suivi la formation appropriée.	Entente OIIQ-OIIAQ , 2014 p. 5 Contribuer à l'évaluation de l'état de santé d'une personne et à la réalisation du plan de soins, prodiguer des soins et des traitements infirmiers et médicaux dans le but de maintenir la santé, de la rétablir et de prévenir la maladie et fournir des soins palliatifs		
 Installer la personne afin d'assurer sa sécurité et son confort.	 37 p)	L'infirmière auxiliaire vérifie les particularités au dossier médical et au Kardex afin de recueillir l'information nécessaire en vue d'une installation optimale.			

Description de l'activité	Article du Code des professions	Conditions d'exercice	Outils et moyens d'apprentissage	Auto-évaluation	
				Connue	Maîtrisée
<p>Procéder à la collecte de données initiale :</p> <ul style="list-style-type: none"> • T° ; • Pouls ; • T/A assis et debout ; • Respiration ; • Saturométrie ; • Détection de la présence de : <ul style="list-style-type: none"> • Signes d'infection du cathéter veineux central (CVC) ou de la fistule artérioveineuse (FAV) • Signes d'hémorragie • Changement de la condition de la personne comme fatigue, œdème, essoufflement, claudication et autre malaise. 		<p>L'infirmière auxiliaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> • observe avec vigilance, mesure avec précision les signes et symptômes ; • relie les manifestations cliniques aux pathologies et à la situation de la personne ; • consigne précisément les paramètres de santé mesurés ; • décrit de manière organisée la condition de la personne avant le traitement ; • rapporte rapidement au professionnel concerné une situation problématique afin de s'informer des actions à poser, par exemple en cas d'hyperthermie ; • applique l'ordonnance collective à la suite de l'évaluation et de directives médicales ou infirmières. À titre d'exemple, lors d'hyperthermie ou en présence d'un écoulement au cathéter veineux central (CVC). 	<p>Entente OIIAQ-OIIQ, 2014 p. 5</p> <p>Contribuer à l'évaluation de l'état de santé d'une personne et à la réalisation du plan de soins, prodiguer des soins et des traitements infirmiers et médicaux dans le but de maintenir la santé, de la rétablir et de prévenir la maladie et fournir des soins palliatifs</p> <p>MSI :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mesure de la température corporelle par voie buccale - Évaluation du pouls — signes vitaux - Évaluation de la pression artérielle — signes vitaux - Évaluation de la respiration — signes vitaux - Mesure de la saturation en oxygène : saturométrie (SpO2) <p>Guide de rédaction - Notes d'évolution</p> <p>L'infirmière auxiliaire a la possibilité de suivre plusieurs formations liées aux notes d'évolution sur le Portail de développement professionnel.</p>		
<p>Effectuer des prélèvements, à titre d'exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> • D'urine ou de selles Entérocoques Résistants à la Vancomycine (ERV) et Clostridium Difficile (CD) et Bacilles à Gram Négatif Producteurs de Carbapénémases (BGNPC) ou d'expectoration ; • De culture de plaie ; • De gorge (Staphylococcus Aureus Résistants à la Méthicilline (SARM), SARS-CoV-2) ; 	 	<p>L'infirmière auxiliaire procède selon une ordonnance ou une directive infirmière.</p> <ul style="list-style-type: none"> ❖ À noter que par « prélèvement », on entend tout échantillonnage biologique pour fins d'analyse et de culture effectuées en laboratoire. 	<p>Entente OIIAQ-OIIQ, 2014 p. 6</p> <p>Effectuer des prélèvements selon une ordonnance</p> <p>Introduire un instrument, selon une ordonnance, dans une veine périphérique à des fins de prélèvement, lorsqu'une attestation de formation lui est délivrée par l'Ordre dans le cadre du règlement pris en application du paragraphe o de l'article 94</p> <p>MSI : pour chaque type de prélèvements</p>		

Description de l'activité	Article du Code des professions	Conditions d'exercice	Outils et moyens d'apprentissage	Auto-évaluation	
				Connue	Maîtrisée
<ul style="list-style-type: none"> Par ponction veineuse, par exemple pour une hémoculture ; Par ponction capillaire. 					
<p>Préparer et administrer un vaccin dans un contexte autre que celui des campagnes de vaccination découlant de la <i>Loi de la santé publique</i> :</p> <ul style="list-style-type: none"> appliquer les consignes pour la manipulation et la conservation des produits immunisants recommandés au Protocole d'immunisation du Québec (PIQ); contribuer à la collecte de l'information prévacination à l'aide d'un questionnaire; noter les immunisations au dossier médical de la personne. 	<p>37.1 (5^e), par. e)</p> <p>37.1 (5^e), par. f)</p>	<p>L'infirmière auxiliaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> procède selon une ordonnance ou en vertu d'une règle de soins procède selon le protocole de l'établissement qui tient compte des recommandations découlant des références scientifiques en néphrologie ; respecte le Protocole d'immunisation du Québec (PIQ) lors de la vaccination ; est à l'affût d'une situation anormale ; doit s'assurer qu'un professionnel habilité à évaluer est disponible au moment de l'administration du vaccin, en présence ou à distance, en cas de nécessité (en cas de manifestations cliniques inhabituelles à la suite de l'administration du vaccin). <p>L'infirmière auxiliaire, dans une situation d'extrême urgence où la vie de la personne est en danger, applique les mesures recommandées au protocole d'immunisation du Québec (PIQ).</p>	<p>Entente OIIAQ-OIIQ, 2014 p. 6</p> <p>Règlement sur les activités de formation continue des infirmières et infirmiers auxiliaires</p> <p>PIQ, 2019 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Administration des produits immunisants - Manifestations cliniques - Urgences liées à la vaccination - Gestion des produits immunisants - Responsabilités professionnelles et légales <p>MSI selon la voie d'administration du vaccin, généralement IM : Administration d'un médicament par voie intramusculaire (IM).</p> <p>L'infirmière auxiliaire est invitée à consulter la foire aux questions de l'OIIAQ pour de plus amples informations en lien avec la vaccination.</p> <p>Programme national de santé publique 2015-2025 (PNSP)</p>		

Description de l'activité	Article du Code des professions	Conditions d'exercice	Outils et moyens d'apprentissage	Auto-évaluation	
				Connue	Maîtrisée
LE DÉMARRAGE DU TRAITEMENT D'HÉMODIALYSE					
Vérifier et ajuster les paramètres de dialyse.	37 p)	L'infirmière auxiliaire : <ul style="list-style-type: none"> procède selon une ordonnance individuelle ; effectue la double vérification indépendante (DVI) avec une infirmière. 	Entente OIIAQ-OIIQ, 2014 p. 9 Contribuer à l'évaluation de l'état de santé d'une personne et à la réalisation du plan de soins, prodiguer des soins et des traitements infirmiers et médicaux dans le but de maintenir la santé, de la rétablir et de prévenir la maladie et fournir des soins palliatifs		
Vérifier l'intégrité et l'hygiène de la peau du bras porteur de la FAV ou vérifier l'intégrité du pansement du CVC.	37 p) 37.1 (5 ^e , par. c)	L'infirmière auxiliaire : <ul style="list-style-type: none"> relie l'état de la personne aux précautions à prendre ; applique les mesures de prévention et de contrôle des infections (PCI). 	Entente OIIAQ-OIIQ, 2014 p. 7 Contribuer à l'évaluation de l'état de santé d'une personne et à la réalisation du plan de soins, prodiguer des soins et des traitements infirmiers et médicaux dans le but de maintenir la santé, de la rétablir et de prévenir la maladie et fournir des soins palliatifs Prodiguer des soins et des traitements reliés aux plaies et aux altérations de la peau et des téguments, selon une ordonnance ou selon un plan de traitement infirmier MSI : cadre de référence sur l'utilisation des mesures de contrôle des infections		
LE DÉROULEMENT DU TRAITEMENT D'HÉMODIALYSE ET LA SURVEILLANCE DE LA PERSONNE					
Appliquer des mesures de prévention et de contrôle des infections (PCI), notamment : <ul style="list-style-type: none"> S'assurer que le matériel de protection individuelle nécessaire aux soins est présent pour le personnel soignant, la personne ou le proche aidant le cas échéant. 	37 p)	L'infirmière auxiliaire : <ul style="list-style-type: none"> se réfère au programme de PCI en vigueur dans l'établissement ; applique les pratiques de base et les précautions additionnelles selon les procédures de l'établissement ; relie l'état de la personne aux précautions à prendre. 	MSI : <ul style="list-style-type: none"> - Cadre de référence en prévention et contrôle des infections (PCI) - Prévention des infections lors de soins de plaies - Prévention des infections lors des soins des voies urinaires - Préparation d'un champ et de matériel stérile 		

Description de l'activité	Article du Code des professions	Conditions d'exercice	Outils et moyens d'apprentissage	Auto-évaluation	
				Connue	Maîtrisée
<p>Surveiller les paramètres cliniques et collecter les données objectives durant le traitement :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Signes vitaux ; • débit sanguin, pressions dans les lignes artérielle et veineuse, volume plasmatique ; • débit d'ultrafiltration (UF/heure, ultrafiltration (UF) accumulé, débit de la perfusion d'héparine ; • Kt/V, dialysance, PTM (pression transmembranaire) ; • état du pansement au site du cathéter ; • résultats des analyses sanguines. 	<p>37 p)</p> <p>37.1 (5^e, par. c)</p>	<p>L'infirmière auxiliaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> • observe avec vigilance, mesure avec précision les signes et symptômes selon la fréquence prévue à la procédure de l'établissement ou selon une directive infirmière ; • relie les manifestations cliniques aux pathologies et à la situation de la personne • consigne précisément les paramètres mesurés sur la feuille quotidienne de suivi du traitement de dialyse ; • note les résultats des analyses sanguines sur la feuille quotidienne de suivi de traitement ; • rapporte au professionnel concerné une situation problématique afin de s'informer des actions à poser, par exemple : <ul style="list-style-type: none"> - écart entre les paramètres programmés et l'état d'avancement du traitement ; - variation d'une donnée collectée ; - résultat anormal d'une analyse sanguine. 	<p>Entente OIIAQ-OIIQ, 2014 p. 5</p> <p>Prodiguer des soins et des traitements reliés aux plaies et aux altérations de la peau et des téguments, selon une ordonnance ou selon un plan de traitement infirmier</p> <p>Contribuer à l'évaluation de l'état de santé d'une personne et à la réalisation du plan de soins, prodiguer des soins et des traitements infirmiers et médicaux dans le but de maintenir la santé, de la rétablir et de prévenir la maladie et fournir des soins palliatifs</p> <p>MSI :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Évaluation de la pression artérielle - signes vitaux - Évaluation du pouls - signes vitaux - Mesure de la saturation en oxygène : saturométrie (SpO2) 		
<p>Contribuer au bon fonctionnement du circuit extracorporel (CEC) par :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La surveillance de l'héparinisation du circuit ; • La détection de la présence de caillots ; • La détection de fuites, ligne coudée, ligne torsadée, traction sur le cathéter et les aiguilles. 	<p>37 p)</p>	<p>L'infirmière auxiliaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> • effectue la surveillance selon la fréquence prévue à la procédure de l'établissement ; • procède à la surveillance des caillots au niveau du circuit extracorporel avec une lampe de poche ou à l'œil nu 	<p>Contribuer à l'évaluation de l'état de santé d'une personne et à la réalisation du plan de soins, prodiguer des soins et des traitements infirmiers et médicaux dans le but de maintenir la santé, de la rétablir et de prévenir la maladie et fournir des soins palliatifs</p>		

Description de l'activité	Article du Code des professions	Conditions d'exercice	Outils et moyens d'apprentissage	Auto-évaluation	
				Connue	Maîtrisée
		<p>et avise rapidement le professionnel concerné si la formation de caillots progresse rapidement ;</p> <ul style="list-style-type: none"> • rapporte au professionnel concerné une situation problématique afin de s'informer des actions à poser ; • collabore avec l'infirmière pour le changement de circuit en cas de coagulation ; • consigne précisément ses observations sur la feuille quotidienne de suivi du traitement. 			
<p>Surveiller les manifestations cliniques et collecter les données subjectives durant le traitement :</p> <ul style="list-style-type: none"> • état général de la personne ; • état de conscience. 	<p>37 p)</p> <p>37.1 (5^o), par. d)</p>	<p>L'infirmière auxiliaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> • effectue la surveillance selon la fréquence prévue au protocole de l'établissement ; • consigne précisément ses observations sur la feuille quotidienne de suivi du traitement ; • avise le professionnel concerné de toute modification de l'état de la personne et note ses observations au dossier médical au besoin. 	<p>Observer l'état de conscience d'une personne et surveiller les signes neurologiques</p>		
<p>Reconnaître les manifestations de complications en cours de traitement.</p>	<p>37 p)</p>	<p>L'infirmière auxiliaire avise sans délai le professionnel concerné et applique la directive infirmière ou l'ordonnance.</p>			
<p>Participer à la résolution des anomalies détectées par l'appareil de dialyse signalées sous la forme d'alarmes.</p>	<p>37 p)</p>	<p>L'infirmière auxiliaire procède selon le niveau d'importance de l'alarme. L'infirmière auxiliaire peut résoudre de manière autonome certaines situations qui génèrent des alarmes d'un niveau d'importance faible ou moyen.</p>	<p>Manuel du fabricant de l'appareil de dialyse</p> <p>Contribuer à l'évaluation de l'état de santé d'une personne et à la réalisation du plan de soins, prodiguer des soins et des traitements infirmiers et médicaux dans le but de maintenir</p>		

Description de l'activité	Article du Code des professions	Conditions d'exercice	Outils et moyens d'apprentissage	Auto-évaluation	
				Connue	Maîtrisée
	 <p>37.1 (5°), par. a)</p>	<p>À titre d'exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> • alarme bleue : signale une information générale ou d'un niveau d'importance faible : héparine terminée, traitement terminé, amorçage terminé, mesure dialysance basse, etc. ; • alarme jaune : signale une situation d'un niveau d'importance moyen : dialysat vide, cartouche Bicart vide, mesures tensiomètre défectueuses, mesures diascan défectueuses, etc. <p>L'infirmière auxiliaire collabore avec le professionnel concerné à la résolution des situations qui génèrent des alarmes d'un niveau d'importance élevée et qui requièrent une évaluation infirmière et une programmation ou un ajustement subséquent des paramètres de l'appareil de dialyse.</p> <ul style="list-style-type: none"> • alarme rouge : signale une situation d'un niveau d'importance élevée : T/A élevée ou basse, fuite de sang dans le dialysat ou bris de l'appareil, pressions artérielles ou veineuses du circuit hautes ou basses, volume plasmatique élevé, lignes de sang clampées, niveau de chambre artériel bas, air dans la ligne veineuse, dysfonctionnement, etc. 	<p>la santé, de la rétablir et de prévenir la maladie et fournir des soins palliatifs</p> <p>Appliquer les mesures invasives d'entretien du matériel thérapeutique</p>		

Description de l'activité	Article du Code des professions	Conditions d'exercice	Outils et moyens d'apprentissage	Auto-évaluation	
				Connue	Maîtrisée
<p>Prodiguer des soins et des traitements d'une plaie</p> <p>Ex :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Effectuer la réfection du pansement du CVC tunnelisé (cathéter permanent) ; • Effectuer un pansement sec ou humide ; • Effectuer un pansement mèche ; • Changer un pansement en présence d'un drain ; • Retirer les agrafes ou les sutures au site de l'accès vasculaire. 	<p>37.1 (5^e, par. c)</p>	<p>L'infirmière auxiliaire procède selon une ordonnance, une directive infirmière ou une règle de soins. Pour les pansements du CVC, l'infirmière auxiliaire procède uniquement à la réfection du pansement d'un CVC tunnelisé.</p>	<p>Entente OIIAQ-OIIQ, 2014 p. 7</p> <p>Prodiguer des soins et des traitements reliés aux plaies et aux altérations de la peau et des téguments, selon une ordonnance ou selon un plan de traitement infirmier</p> <p>Guide de soins des plaies, OIIAQ, 2018</p> <p>L'infirmière auxiliaire a la possibilité de suivre plusieurs formations liées aux soins des plaies sur le Portail de développement professionnel.</p> <p>L'infirmière auxiliaire est invitée à consulter la foire aux questions en lien avec les soins reliés aux traitements des plaies.</p> <p>MSI :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Cadre de référence en soins de plaies - Débridement d'une plaie - Application de nitrate d'argent - Application et retrait de sutures cutanées adhésives - Application de colle tissulaire - Application et retrait d'une mèche dans une plaie - Prévention des infections lors de soins de plaies - Retrait des sutures cutanées 		
<p>Effectuer des prélèvements, à titre d'exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> • D'urine ou de selles Entérocoques Résistants à la Vancomycine (ERV) et Clostridium Difficile (CD) et Bacilles à Gram Négatif Producteurs de Carbapénémases (BGNPC) ou d'expectoration ; 	<p>37.1 (5^e, par. b)</p> <p>37.1 (5^e, par. i)</p>	<p>L'infirmière auxiliaire procède selon une ordonnance ou une directive infirmière.</p> <ul style="list-style-type: none"> ❖ L'infirmière auxiliaire ne peut effectuer un prélèvement sanguin via le circuit extracorporel. 	<p>Entente OIIAQ-OIIQ, 2014 p. 9</p> <p>Effectuer des prélèvements selon une ordonnance</p> <p>Introduire un instrument, selon une ordonnance, dans une veine périphérique à des fins de prélèvement, lorsqu'une attestation de formation lui est délivrée par</p>		

Description de l'activité	Article du Code des professions	Conditions d'exercice	Outils et moyens d'apprentissage	Auto-évaluation	
				Connue	Maîtrisée
<ul style="list-style-type: none"> De culture de plaie ; De gorge (Staphylococcus Aureus Résistants à la Méthicilline (SARM), SARS-CoV-2) ; Par ponction veineuse, par exemple pour une hémoculture ; Par ponction capillaire. 			<p>l'Ordre dans le cadre du règlement pris en application du paragraphe o de l'article 94</p> <p>MSI : pour chaque type de prélèvements</p>		
<p>Préparer et administrer, par des voies autres que la voie intraveineuse, des médicaments et d'autres substances :</p> <ul style="list-style-type: none"> effectuer les liens cliniques préalables à l'administration de la médication, par exemple, la prise de la fréquence cardiaque avant l'administration d'un bêtabloquant ; exercer un suivi postadministration des médicaments en considérant les effets recherchés, les effets indésirables, les alertes nursing et la surveillance spécifique aux opioïdes. 	<p>37.1 (5^e, par. e)</p> <p>37.1 (5^e, par. f)</p>	<p>L'infirmière auxiliaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> administre un médicament PRN selon une ordonnance individuelle et selon les 7 bons principes d'administration des médicaments ; administre un médicament sous ordonnance collective après évaluation et directive infirmière ou médicale ; initialise et signe la feuille d'administration des médicaments (FADM) après l'administration dans le cas d'une personne hospitalisée ou à l'endroit prévu dans le dossier clinique informatisé de la personne pour une personne traitée en externe ; assure la surveillance et le suivi post-administration ; demeure vigilante pour l'administration d'oxygène chez une clientèle MPOC, et ce, même en situation d'urgence et se réfère à l'infirmière pour ce type de clientèle ; remplit le formulaire de déclaration d'incident et d'accident AH-223 lorsqu'elle constate une erreur de médicament ou une 	<p>Administrar, par des voies autres que la voie intraveineuse, des médicaments ou d'autres substances, lorsqu'ils font l'objet d'une ordonnance</p> <p>Avis conjoint OIIQ-OIIAQ pour l'administration d'un PRN</p> <p>Ordonnances collectives</p> <p>MSI : pour toutes les voies d'administration</p> <p>MSI : Principes d'administration des médicaments</p> <p>Guide d'utilisation du rapport de déclaration d'incident ou d'accident - AH-223-1</p>		

Description de l'activité	Article du Code des professions	Conditions d'exercice	Outils et moyens d'apprentissage	Auto-évaluation	
				Connue	Maîtrisée
		omission, la sienne ou celle des autres.			
Relever les ordonnances, les demandes de consultation et les requêtes et assurer leur cheminement à l'endroit requis.	37 p)	L'infirmière auxiliaire note les informations au Kardex et au dossier médical et applique la procédure de l'établissement pour le cheminement des différents documents.	<p>Contribuer à l'évaluation de l'état de santé d'une personne et à la réalisation du plan de soins, prodiguer des soins et des traitements infirmiers et médicaux dans le but de maintenir la santé, de la rétablir et de prévenir la maladie et fournir des soins palliatifs</p> <p>L'infirmière auxiliaire est invitée à consulter la foire aux questions de l'OIIAQ pour de plus amples informations.</p> <p>Règlement sur les normes relatives aux ordonnances faites par un médecin</p> <p>Les ordonnances individuelles faites par un médecin</p>		
Consigner au dossier médical de la personne toutes les particularités observées en cours de dialyse.	37 p)	<p>L'infirmière auxiliaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> note ses observations au dossier médical et sur les outils de suivi clinique appropriés ; s'assure que les documents confidentiels ne sont pas laissés à la vue ou à la portée de personnes non concernées. 	<p>Contribuer à l'évaluation de l'état de santé d'une personne et à la réalisation du plan de soins, prodiguer des soins et des traitements infirmiers et médicaux dans le but de maintenir la santé, de la rétablir et de prévenir la maladie et fournir des soins palliatifs</p> <p>NE01 - Pourquoi écrire, quand écrire, quoi écrire et comment écrire ?</p> <p>L'infirmière auxiliaire est invitée à consulter la foire aux questions de l'OIIAQ pour de plus amples informations.</p> <p>Guide de rédaction - Notes d'évolution</p> <p>L'infirmière auxiliaire a la possibilité de suivre plusieurs formations liées aux notes d'évolution sur le Portail de développement professionnel.</p>		

Description de l'activité	Article du Code des professions	Conditions d'exercice	Outils et moyens d'apprentissage	Auto-évaluation	
				Connue	Maîtrisée
<p>Transmettre l'information à la personne. À titre d'exemple, des consignes et des informations pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> la limite liquidienne ; la consommation de sel, de potassium et des autres nutriments à surveiller ; l'autosurveillance et l'hygiène de vie ; l'hygiène des pieds et des ongles et le respect des valeurs de glycémie pour les personnes diabétiques ; les précautions concernant la prévention de l'hypotension orthostatique pendant et après une séance d'hémodialyse. 	<p>37 p)</p> <p>39.4</p>	<p>L'infirmière auxiliaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> s'assure de la validité des informations à transmettre auprès de la nutritionniste et de tout autre professionnel concerné ; vérifie les connaissances de la personne avant de transmettre l'information ; adapte son message et son langage à la personne et vérifie la compréhension de la personne après avoir transmis l'information ; détermine la capacité de la personne à se prodiguer des soins ; amène la personne à jouer un rôle actif dans sa santé et à adopter de saines habitudes de vie ; transmet de l'information qui s'appuie sur des sources de référence de qualité ; transmet l'information liée à ses activités professionnelles. 	<p>L'infirmière auxiliaire est invitée à utiliser le programme d'enseignement pour chacune des méthodes dans les MSI.</p> <p>L'infirmière auxiliaire est invitée à consulter la foire aux questions en lien avec la transmission d'informations.</p> <p>Contribuer à l'évaluation de l'état de santé d'une personne et à la réalisation du plan de soins, prodiguer des soins et des traitements infirmiers et médicaux dans le but de maintenir la santé, de la rétablir et de prévenir la maladie et fournir des soins palliatifs</p>		
<p>Vérifier la liste de médicaments du profil pharmaceutique de la pharmacie communautaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> S'assurer que les informations sont à jour avec le dossier médical de la personne. 	<p>37 p)</p>	<p>L'infirmière auxiliaire note toute modification, ajout ou retrait de médicament au dossier médical selon la procédure de l'établissement.</p>	<p>Contribuer à l'évaluation de l'état de santé d'une personne et à la réalisation du plan de soins, prodiguer des soins et des traitements infirmiers et médicaux dans le but de maintenir la santé, de la rétablir et de prévenir la maladie et fournir des soins palliatifs</p>		
<p>Effectuer le suivi des pieds diabétiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> Surveiller les signes neurovasculaires comme chaleur, œdème, douleur, rougeur ; Appliquer les mesures préventives et curatives ; 	<p>37 p)</p> <p>37.1 (5^e), par. c)</p>	<p>L'infirmière auxiliaire procède selon :</p> <ul style="list-style-type: none"> une ordonnance ; la procédure de l'établissement ; la règle de soins de l'établissement ; le plan de traitement de plaie ; 	<p>Signes neurovasculaires (CCMSPRO)</p> <p>Prodiguer des soins et des traitements reliés aux plaies et aux altérations de la peau et des téguments, selon une ordonnance ou selon un plan de traitement infirmier</p>		

Description de l'activité	Article du Code des professions	Conditions d'exercice	Outils et moyens d'apprentissage	Auto-évaluation	
				Connue	Maîtrisée
<ul style="list-style-type: none"> Suivre l'évolution ou la détérioration de la plaie, le cas échéant. 		<ul style="list-style-type: none"> le PTI. 	<p>Contribuer à l'évaluation de l'état de santé d'une personne et à la réalisation du plan de soins, prodiguer des soins et des traitements infirmiers et médicaux dans le but de maintenir la santé, de la rétablir et de prévenir la maladie et fournir des soins palliatifs</p> <p>MSI : Évaluation et gestion des plaies du membre inférieur</p>		
<p>Approvisionner l'appareil d'hémodialyse en bain de dialysat ou en cartouche de bicarbonate (BIC).</p>	 <p>37.1 (5^e, par. a)</p>	<p>L'infirmière auxiliaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> procède selon une ordonnance ; effectue la double vérification indépendante (DVI) avec une infirmière selon le protocole de l'établissement ; procède à l'approvisionnement selon la procédure de l'établissement. 	<p>Entente OIIAQ-OIIQ, 2014 p. 7</p> <p>Appliquer les mesures invasives d'entretien du matériel thérapeutique</p>		
<p>Contribuer aux évaluations motrices, neurologiques et cognitives de la personne. À titre d'exemple, changement au niveau de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'hygiène - la rétention de l'information - la démarche - l'orientation temporo-spatiale 	 <p>37 p)</p> <p>37.1 (5^e, par. d)</p>	<p>L'infirmière auxiliaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> procède en concertation et en collaboration avec les professionnels concernés ; procède selon la procédure de l'établissement. 	<p>Contribuer à l'évaluation de l'état de santé d'une personne et à la réalisation du plan de soins, prodiguer des soins et des traitements infirmiers et médicaux dans le but de maintenir la santé, de la rétablir et de prévenir la maladie et fournir des soins palliatifs</p> <p>Observer l'état de conscience d'une personne et surveiller les signes neurologiques</p> <p>MSI : Évaluation neurologique</p>		
<p>Effectuer les soins d'entretien du cathéter vésical ou sus-pubien, incluant l'installation, le retrait et le remplacement.</p>	 <p>37.1 (5^e, par. a)</p>	<p>L'infirmière auxiliaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> procède selon une ordonnance ou une directive infirmière ; consulte le plan de soin ou le PTI pour prendre connaissance des 	<p>Appliquer les mesures invasives d'entretien du matériel thérapeutique</p> <p>Introduire un instrument ou un doigt, selon une ordonnance, au-delà du vestibule nasal, des grandes lèvres, du méat urinaire ou de la</p>		

Description de l'activité	Article du Code des professions	Conditions d'exercice	Outils et moyens d'apprentissage	Auto-évaluation	
				Connue	Maîtrisée
	 37.1 (5°), par. h)	<p>particularités (par exemple : grosseur du cathéter, caractéristiques, technique, particularités concernant le moment de la vidange) ;</p> <ul style="list-style-type: none"> • respecte l'intimité de la personne. 	<p>marge de l'anus ou dans une ouverture artificielle du corps humain</p> <p>MSI :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Cathétérisme vésical : Chez la femme, Chez l'homme - Installation d'un cathéter vésical à demeure chez la femme - Installation d'un cathéter vésical à demeure chez l'homme - Remplacement du cathéter sus-pubien (cystostomie) avec ballonnet - Soins à l'utilisateur porteur d'un cathéter sus-pubien 		
<p>Effectuer les soins d'entretien de diverses stomies comme :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nettoyer la stomie ; • Vidanger le sac ; • Remplacer la collerette et le sac. 	 37.1 (5°), par. a)	<p>L'infirmière auxiliaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> • procède selon une ordonnance ou une directive infirmière ; • consulte le plan de soin ou le PTI pour prendre connaissance des particularités (par exemple : grosseur de la collerette, caractéristiques, technique, particularités concernant le moment de la vidange). 	<p>Appliquer les mesures invasives d'entretien du matériel thérapeutique</p> <p>MSI :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Soins de la stomie urinaire et de la peau péristomiale - Soins de la stomie intestinale et de la peau péristomiale - Remplacement et vidange des appareils collecteurs des stomies intestinales - Appareils collecteurs des stomies urinaires : remplacement et vidange - Cadre de référence sur les soins des stomies urinaires 		
<p>Contribuer à la thérapie intraveineuse :</p> <ul style="list-style-type: none"> • installer un cathéter intraveineux périphérique court de moins de 7,5 cm ; • administrer une solution intraveineuse sans additif à partir • d'un cathéter intraveineux périphérique court de moins de 	 1	<p>L'infirmière auxiliaire qui contribue à la thérapie intraveineuse :</p> <ul style="list-style-type: none"> • doit détenir une attestation délivrée par l'OIIAQ et respecter les conditions d'exercice prévues à l'article 5 du Règlement sur certaines activités professionnelles pouvant être 	<p>Entente OIIAQ-OIIQ, 2014 p. 8</p> <p>Contribution à la thérapie intraveineuse</p> <p>L'infirmière auxiliaire est invitée à consulter la foire aux questions de l'OIIAQ pour de plus amples informations.</p> <p>MSI :</p>		

Description de l'activité	Article du Code des professions	Conditions d'exercice	Outils et moyens d'apprentissage	Auto-évaluation	
				Connue	Maîtrisée
<p>7,5 cm ;</p> <ul style="list-style-type: none"> installer et irriguer, avec une solution isotonique, un cathéter intraveineux périphérique court de moins de 7,5 cm, à injection intermittente. 		<p><i>exercées par une infirmière ou un infirmier auxiliaire ;</i></p> <ul style="list-style-type: none"> procède selon une ordonnance ou une directive infirmière ; est habilitée à surveiller le débit d'une perfusion sanguine et à en maintenir le débit. 	<ul style="list-style-type: none"> Insertion et retrait d'un dispositif d'accès veineux périphérique court (DAVPC) Irrigation et verrouillage d'un dispositif d'accès veineux (DAV) 		
<p>Appliquer les mesures invasives d'entretien du matériel thérapeutique et assurer un bon fonctionnement de divers tubes comme :</p> <ul style="list-style-type: none"> nasogastrique ; nasoentéral ; gastrostomie ; jéjunostomie. 	<p>37.1 (5^o, par. a)</p>	<p>L'infirmière auxiliaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> applique les mesures invasives d'entretien du matériel thérapeutique. L'exercice de certaines activités requiert une ordonnance ou une directive infirmière ; procède selon les procédures de l'établissement. 	<p>Appliquer les mesures invasives d'entretien du matériel thérapeutique</p> <p>MSI :</p> <ul style="list-style-type: none"> Insertion, retrait et entretien d'un pessaire Insertion et retrait d'un tube nasogastrique Remplacement du tube ou bouton d'alimentation avec ballonnet dans une stomie cicatrisée 		
LA CLÔTURE DU TRAITEMENT ET LE SUIVI POST-HÉMODIALYSE					
<p>Procéder à la collecte de données post-traitement :</p> <ul style="list-style-type: none"> Poids ; T° ; T/A ; Pouls ; volume sanguin total traité ; Kt/V ; UF total accumulé ; glycémie capillaire pour les personnes diabétiques. 	<p>37 p)</p>	<p>L'infirmière auxiliaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> observe avec vigilance, mesure avec précision les signes et symptômes ; relie les manifestations cliniques aux pathologies et à la situation de la personne note les données recueillies sur la feuille quotidienne de suivi de traitement ; décrit de manière organisée la condition de la personne après le traitement ; rapporte rapidement au professionnel concerné une situation problématique afin de s'informer des actions à poser, par exemple en cas 	<p>Contribuer à l'évaluation de l'état de santé d'une personne et à la réalisation du plan de soins, prodiguer des soins et des traitements infirmiers et médicaux dans le but de maintenir la santé, de la rétablir et de prévenir la maladie et fournir des soins palliatifs</p> <p>MSI :</p> <ul style="list-style-type: none"> Mesure de la température corporelle par voie buccale Évaluation de la pression artérielle - signes vitaux Glycémie capillaire par glucomètre 		

Description de l'activité	Article du Code des professions	Conditions d'exercice	Outils et moyens d'apprentissage	Auto-évaluation	
				Connue	Maîtrisée
		<p>d'hypotension, et applique la directive infirmière ou l'ordonnance ;</p> <ul style="list-style-type: none"> • applique l'ordonnance collective à la suite de l'évaluation et de directives médicales ou infirmières. À titre d'exemple, lors d'hyperthermie ou d'un écoulement au site d'insertion du cathéter ; • procède selon les procédures de l'établissement et selon une directive infirmière. 			
<p>Effectuer la compression manuelle de la fistule artérioveineuse (FAV) ou installer un dispositif de compression au besoin.</p>	<p>37 p)</p>	<p>L'infirmière auxiliaire procède à la compression manuelle après le retrait des aiguilles par l'infirmière. L'infirmière auxiliaire procède à la réfection du pansement de la FAV après la compression.</p> <ul style="list-style-type: none"> ❖ Une infirmière doit demeurer disponible sur l'unité d'hémodialyse en cas de saignement prolongé ou de reprise de saignement après la réfection du pansement. 	<p>Entente OIIAQ-OIIQ, 2014 p. 7</p> <p>Contribuer à l'évaluation de l'état de santé d'une personne et à la réalisation du plan de soins, prodiguer des soins et des traitements infirmiers et médicaux dans le but de maintenir la santé, de la rétablir et de prévenir la maladie et fournir des soins palliatifs</p>		
<p>Informar la personne de l'atteinte ou non des valeurs prévues au traitement et rappeler les consignes d'usage reliées</p> <ul style="list-style-type: none"> • le respect de la limite liquidienne ; • la notion de poids sec ; • la diète ; • le respect de la pharmacothérapie ; • les symptômes liés au non-respect ou à un déséquilibre. 	<p>37 p)</p> <p>39.4</p>	<p>L'infirmière auxiliaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> • vérifie les connaissances de la personne avant de transmettre l'information ; • adapte son message et son langage à la personne et vérifie la compréhension de la personne après avoir transmis l'information ; • détermine la capacité de la personne à se prodiguer des soins ; • amène la personne à jouer un rôle actif dans sa santé et 	<p>L'infirmière auxiliaire est invitée à consulter la foire aux questions de l'OIIAQ pour de plus amples informations.</p> <p>Contribuer à l'évaluation de l'état de santé d'une personne et à la réalisation du plan de soins, prodiguer des soins et des traitements infirmiers et médicaux dans le but de maintenir la santé, de la rétablir et de prévenir la maladie et fournir des soins palliatifs</p>		

Description de l'activité	Article du Code des professions	Conditions d'exercice	Outils et moyens d'apprentissage	Auto-évaluation	
				Connue	Maîtrisée
		<p>à adopter de saines habitudes de vie ;</p> <ul style="list-style-type: none"> transmet de l'information qui s'appuie sur des sources de référence de qualité ; transmet l'information liée à ses activités professionnelles. 			
<p>Débuter une perfusion de NaCl 0,9 % par voie périphérique lors d'une chute de T/A post-traitement.</p>	<p>1</p>	<p>L'infirmière auxiliaire qui contribue à la thérapie intraveineuse :</p> <ul style="list-style-type: none"> doit détenir une attestation délivrée par l'OIIAQ et respecter les conditions d'exercice prévues à l'article 5 du <i>Règlement sur certaines activités professionnelles pouvant être exercées par une infirmière ou un infirmier auxiliaire</i> ; procède selon une ordonnance ou une directive infirmière. 	<p>Entente OIIAQ-OIIQ, 2014 p. 8</p> <p>Contribution à la thérapie intraveineuse</p> <p>L'infirmière auxiliaire est invitée à consulter la foire aux questions de l'OIIAQ pour de plus amples informations.</p> <p>MSI :</p> <ul style="list-style-type: none"> Insertion et retrait d'un dispositif d'accès veineux périphérique court (DAVPC) 		
<p>Suggérer aux autres membres de l'équipe de soins des ajustements lors de la mise à jour du PTI, du plan de soins, du plan de traitement d'une plaie.</p>	<p>37 p)</p>	<p>L'infirmière auxiliaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> anticipe des problèmes et risques potentiels considérant la situation de la personne ; cherche les solutions aux problèmes rencontrés ; donne son avis concernant les soins, les interventions et les services ; tient compte de l'état et des volontés de la personne. 	<p>Contribuer à l'évaluation de l'état de santé d'une personne et à la réalisation du plan de soins, prodiguer des soins et des traitements infirmiers et médicaux dans le but de maintenir la santé, de la rétablir et de prévenir la maladie et fournir des soins palliatifs</p>		
<p>Appliquer les mesures de prévention et de contrôle des infections (PCI) notamment pour le démontage, le nettoyage et la désinfection de l'appareil de dialyse.</p>	<p>37.1 (5^o, par. a)</p>	<p>L'infirmière auxiliaire se réfère au programme de PCI de l'établissement et à la procédure du fabricant.</p>	<p>Appliquer les mesures invasives d'entretien du matériel thérapeutique</p> <p>MSI : Cadre de référence en prévention et contrôle des infections (PCI)</p>		

Description de l'activité	Article du Code des professions	Conditions d'exercice	Outils et moyens d'apprentissage	Auto-évaluation	
				Connue	Maîtrisée
S'assurer du nettoyage et de la disposition sécuritaire du matériel et des instruments souillés.			Manuel du fabricant de l'appareil de dialyse		
Participer en tout temps aux urgences médicales selon les directives, notamment débiter les manœuvres de réanimation cardiorespiratoire (RCR).	37 p)	<p>L'infirmière auxiliaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> est à l'affût des indices d'une situation anormale ; avise rapidement le professionnel concerné d'une information urgente ou d'une situation anormale ; utilise le mode de communication privilégiée en cas d'urgence. 	<p>Il est recommandé de renouveler et de maintenir à jour la certification en RCR.</p> <p>Contribuer à l'évaluation de l'état de santé d'une personne et à la réalisation du plan de soins, prodiguer des soins et des traitements infirmiers et médicaux dans le but de maintenir la santé, de la rétablir et de prévenir la maladie et fournir des soins palliatifs</p> <p>L'infirmière auxiliaire est invitée à consulter la Foire aux questions de l'OIIAQ pour de plus amples informations.</p>		

REMERCIEMENTS

Recherche et rédaction

Carole Fontaine, consultante

Validation à l'externe

Jacinthe Verrier, infirmière clinicienne

Pour leur précieuse collaboration dans ce projet, nous tenons également à remercier :

- Nancy Denis, infirmière auxiliaire
- Cynthia Bolduc, infirmière auxiliaire
- Benjamin Clément, infirmier et chef de service en néphrologie
- Frédéric Gouin, infirmier auxiliaire

BIBLIOGRAPHIE

ORDRE DES INFIRMIÈRES ET INFIRMIERS AUXILIAIRES DU QUÉBEC, *Les activités professionnelles de l'infirmière auxiliaire*, 2019.

<https://www.oiiq.org/activites-professionnelles>

Code de déontologie des infirmières et infirmiers auxiliaires, RLRQ, c C-26, r 153.1

<https://www.oiiq.org/publications/code-de-deontologie>

Code des professions, L.R.Q., c C-26

<http://legisquebec.gouv.qc.ca/fr/showdoc/cs/C-26>

ORDRE DES INFIRMIÈRES ET INFIRMIERS AUXILIAIRES DU QUÉBEC, *Profil des compétences de l'infirmière et de l'infirmier auxiliaire*, Juin 2018.

<https://www.oiiq.org/profil-des-competences?p=>

ORDRE DES INFIRMIÈRES ET INFIRMIERS AUXILIAIRES DU QUÉBEC, *L'entente entre l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec (OIIQ) et l'Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec (OIIAQ) sur la nature des actes pouvant être posés par les infirmières auxiliaires dans un service d'hémodialyse*, 2014.

HÔPITAL NOTRE-DAME, *Formation infirmière auxiliaire — Hémodialyse*, 2012.

HÔPITAL MAISONNEUVE-ROSEMONT, *Tâches infirmières/infirmières auxiliaires*, Novembre 2018.

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, *Protocole d'immunisation du Québec (PIQ)*, Mai 2019.

<https://www.msss.gouv.qc.ca/professionnels/vaccination/protocole-d-immunisation-du-quebec-piq/>